

Règlement à destination des exposants (à conserver)

Article 1 : Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 2 : L'inscription est validée lors de la réception du bulletin d'inscription accompagné de la photocopie recto/verso de la pièce d'identité, et du règlement à l'ordre de l'OGEC ST JOSEPH. Si la déclaration de prise de connaissance du présent règlement n'est pas signée, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Article 3 : Les emplacements seront numérotés. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. En aucun cas, les exposants ne pourront utiliser les éventuels « stands » vides pour y entreposer leurs objets sans s'acquitter du paiement de cet emplacement. Les tables sont installées et fournies par les organisateurs pour les emplacements à 15€ à raison de 2 tables et deux chaises par emplacement. Pour les emplacements à 10€, aucune table et/ou chaise ne sera fournie. L'installation des exposants se fera **uniquement à partir de 7H30** et jusqu'à 9h pour une ouverture au public à 9h. Après 9Hh si l'exposant n'est pas arrivé et que l'association reste sans nouvelle de ce dernier, l'emplacement pourra être revendu à une autre personne.

Article 4 : Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, copies de CD ou DVD de musique, de films ou de jeux etc... ainsi que des produits inflammables sont strictement interdites.

Article 5 : Les objets exposés le sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

Article 6 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

Article 7 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement des exposants dans un délai inférieur à 7 jours avant la date de la manifestation.

Article 8 : Une buvette tenue par les membres de l'association APEL école saint joseph sera à la disposition des exposants et du public visiteur.

Article 9 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 10 : Le présent règlement est à mis à disposition et sera affiché aux entrées de la salle du « Complexe du Pinier », le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Article 11 : Nos amis les animaux sont interdits dans la salle du Pinier.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide Grenier au profit de l'école st joseph

Salle du Pinier – 44320 Chauvé - Dimanche 01 Février 2026 de 9h à 17h.

Installation des exposants à partir de 7h30

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

Code Postal, Ville :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Téléphone :

E-mail :

Les mineurs devront être sous la responsabilité d'un adulte. Nom, prénom de la personne responsable :
.....

En qualité de :

Adresse :

Code Postal, Ville :

Téléphone :

N° pièce d'identité :

Je déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce), de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal). Je déclare avoir pris connaissance du règlement au dos du bulletin d'inscription et de le respecter.

Fait à : Le

Signature :

Inscription au vide grenier :

15€ les 3 mètres avec 2 tables et 2 chaises fournies et 10€ les 3 mètres sans tables ni chaises. Nombre d'emplacements à 15€ :

Nombre d'emplacements à 10€ :

Ci-joint le paiement de euros.

Joindre la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité et le règlement par chèque à l'ordre de "OGEC ST JOSEPH". A envoyer à : Mme ROCHER Elodie 8 la haute chantie – 44320 Chauvé